



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question écrite n° 45862

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les mesures destinées à favoriser, et à encourager, le recours prioritaire de toutes les structures de restauration collective aux productions locales. En effet, éduquer, dès l'enfance, à une consommation de produits de qualité, favoriser la consommation de produits locaux, en mettant en évidence les coûts environnementaux moindres (transport) par rapport aux produits importés, serait un soutien utile aux producteurs en même temps qu'une vraie démarche responsable d'éducation à la consommation. Il souhaiterait connaître son sentiment à cet égard.

Texte de la réponse

Le renforcement du lien entre les producteurs et les consommateurs constitue l'une des priorités du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles répondent de manière appropriée à cette attente. À ce titre, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a récemment lancé un plan d'action pour développer les circuits courts de commercialisation. Ce plan, décliné en 4 axes et 13 mesures, vise à améliorer les connaissances sur les circuits courts et les diffuser, à adapter la formation des agriculteurs de la production à la vente, à favoriser l'installation des agriculteurs en circuits courts et à assurer une meilleure organisation de ce mode de distribution. L'élaboration d'une charte en vue notamment de favoriser le dialogue entre les différents acteurs des circuits courts et d'établir des critères communs à ce mode de commercialisation constitue une disposition importante du plan. Par ailleurs, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a proposé d'autres actions destinées à favoriser et encourager le recours aux productions locales, et l'éducation des jeunes à la consommation durable. Il s'agit, par exemple, de structurer les filières de l'agriculture biologique et de soutenir la consommation de produits biologiques notamment par l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective publique de l'État. Ces actions font partie du plan « agriculture biologique : horizon 2012 » lancé par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, reconnu dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Une autre action consiste à renforcer la promotion des signes de qualité caractérisant les produits emblématiques de nos territoires, auprès des consommateurs. Enfin, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, soutient également des programmes d'information à l'usage des enfants (Vinz et Lou) et des adultes (Consomag) abordant les thématiques de la saisonnalité, des circuits courts, des produits traditionnels, leur permettant de faire le lien entre l'alimentation et le développement durable.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45862

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3175

Réponse publiée le : 18 août 2009, page 8029